



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Plan de contrôle de l'IGP Agneau du Limousin

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-IGP-AGLS-01	CA/I1195/DCS-0	20/11/2020	Annule et remplace le plan approuvé le 19/01/2011

## Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-1

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 20 NOVEMBRE 2020

## DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

### Au cahier des charges IGP « Agneau du Limousin »

**Organisme de Défense et de Gestion :**

Limousin Promotion  
 Pôle de Lanaud  
 87220 BOISSEUIL  
 Tél. : 05.55.10.37.96 Fax : 05.55.10.37.99  
[accueil@blasonprestige.com](mailto:accueil@blasonprestige.com)

Indice	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	24/08/2020	Création du DCS	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

**Organisme certificateur : QUALISUD**

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE  
 Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR  
 Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : [contact@qualisud.fr](mailto:contact@qualisud.fr)

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. APPLICATION.....</b>	<b>4</b>
1.1. CATEGORIES D'OPERATEURS .....	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS .....	4
<b>2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS.....</b>	<b>8</b>
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS.....	8
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION.....	8
<b>3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG .....</b>	<b>9</b>
<b>4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES .....</b>	<b>9</b>
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET EXTERNES.....	9
4.2. METHODES DE CONTROLE .....	10
4.2.1. <i>Elevage des agneaux</i> .....	11
4.2.2. <i>Enlèvement des agneaux- transport-allotement</i> .....	17
4.2.3. <i>Abattage – Découpe et conditionnement</i> .....	19
<b>5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES .....</b>	<b>24</b>
5.1. ELEVAGE DES AGNEAUX .....	24
5.2. ENLEVEMENT DES AGNEAUX – TRANSPORT - ALLOTEMENT .....	31
5.3. ABATTAGE – DECOUPE ET CONDITIONNEMENT .....	34
5.4. ODG .....	42

## INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges de l'IGP Agneau du Limousin dont l'Organisme de Défense et de Gestion est Limousin Promotion - Pôle de Lanaud, 87220 BOISSEUIL.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur (voir [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du SIQO selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD.
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB.

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

## 1. APPLICATION

### 1.1. Catégories d'opérateurs

Sont concernés par la mise en œuvre du cahier des charges les opérateurs suivants :

- **Eleveur**
- **Fabricant d'aliment à la ferme (FAF)**
- **Fabricant d'aliment industriel**
- **Structure d'élevage**
- **Centre d'allotement (structure d'élevage, abatteur, autre)**
- **Abattoir, abatteur et atelier de découpe et de conditionnement**

Les éleveurs qui réalisent un simple broyage puis un mélange de matières premières de type céréales ou fourrages (en majorité produites sur leur exploitation) avec des tourteaux (achetés) et des aliments complémentaires industriels de type « minéraux » (achetés) ne sont pas des FAF.

Les éleveurs qui fabriquent leurs aliments pour animaux directement sur leur exploitation en utilisant eux-mêmes des additifs purs ou des pré-mélanges d'additifs sont des FAF.

Concernant l'habilitation et le contrôle des abattoirs, lorsque l'abatteur et l'abattoir sont des entités différentes, c'est-à-dire que l'abattoir est prestataire de service des opérations d'abattage pour l'abatteur, la responsabilité de l'abatteur est susceptible de couvrir l'ensemble des points du cahier des charges concernant l'abattage, le ressuyage et la sélection des carcasses, y compris donc des opérations qui sont effectuées par l'abattoir en prestation de service.

Le périmètre de contrôle de l'abatteur, que ce soit en évaluation initiale ou en suivi, comprend tous les points du cahier des charges relevant du site d'abattage.

L'habilitation de l'abatteur peut être remise en cause du fait de manquements non corrigés au niveau de l'abattoir, ou du fait d'un refus de contrôle de l'abattoir.

Une convention liant l'abatteur à l'abattoir pourrait utilement exister, permettant ainsi que les obligations respectives soient connues, notamment que l'abattoir accepte les contrôles de l'organisme certificateur sur les points du cahier des charges nécessitant d'être vus sur les lieux d'abattage.

Le rapport de contrôle, portant sur l'ensemble des points contrôlés tant chez l'abatteur que chez son prestataire de service, l'abattoir, est adressé uniquement à l'abatteur, charge à ce dernier en cas de non-respect d'une exigence sur les opérations d'abattage, de résoudre le problème avec son sous-traitant « abattoir ».

### 1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateur, l'ensemble des points à contrôler pour l'opérateur ainsi que les documents à tenir par l'opérateur en vue d'assurer l'enregistrement et le suivi de toutes les opérations intervenues au cours de la vie du produit (liste indicative et non exhaustive).

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiées en Souligné.

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les DCC à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur (liste indicative et non exhaustive),		
	Réf	Libellé			
Eleveur	P004	Situation géographique de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage contenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche signalétique de l'exploitation décrivant entre autre les lieux de détention des animaux et ses annexes (plan cadastral, ...)</li> <li>• Fiche présentant l'encadrement technique</li> <li>• Carnet d'agnelage</li> <li>• Fiche de mouvement des animaux</li> <li>• Carnet sanitaire, fiches de suivi sanitaire, ordonnances, factures d'achats de traitements, date d'administration et type de médicaments</li> <li>• Bons d'enlèvement des agneaux</li> <li>• Plan d'alimentation</li> </ul> </li> <li>- Factures d'achats et bons de livraison des aliments (fourrages, aliments composés, matières premières)</li> <li>- Etiquettes des aliments complémentaires</li> <li>- Etiquettes des aliments médicamenteux et des traitements parasitaires</li> <li>- Enregistrement de la transmission du carnet d'agnelage à la structure d'élevage</li> </ul>		
	P005	Origine génétique des agneaux			
	P006	Identification des agneaux			
	P007	Enregistrement de l'identification des agneaux			
	P008	Obligation déclarative : carnet d'agnelage			
	P009	Suivi technique de l'élevage			
	P010	Durée d'allaitement maternel par tétée au pis			
	P011	Fourrages distribués aux agneaux			
	P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires			
	P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires			
	P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires			
	P015	Traitements médicamenteux			
	P016	Délai d'attente avant abattage			
	P017	Distribution d'aliment médicamenteux			
	P018	Traitements antiparasitaires			
	P019	Bon d'enlèvement des agneaux			
	P020	Identification des agneaux IGP à l'enlèvement			
	P021	Age d'abattage			
	P023	Equipement pour le chargement des agneaux			
	P024	Manipulation des agneaux au chargement et déchargement			
	P025	Organisation du chargement des agneaux			
	Fabricant d'aliment à la ferme	P012		Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formules théoriques exploitées</li> <li>- Registre ou cahier de fabrication des aliments</li> <li>- Etiquettes, bon de livraison d'achat des matières premières et des additifs</li> <li>- Fiches techniques prémix</li> </ul>
		P013		Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires	
		P014		Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires	

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les DCC à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf	Libellé	
Fabricant d'aliment industriel	P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des aliments référencés</li> <li>- Formules théoriques référencées</li> <li>- Journaux de fabrication</li> <li>- Etiquettes, bon de livraison d'achat des matières premières et des additifs</li> <li>- Fiches techniques prémix</li> <li>- Si fabricant certifié RCNA, certificat en cours de validité</li> </ul> Si non RCNA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de fabrication,</li> <li>- Résultat contrôle qualité matières premières et produits finis</li> </ul>
	P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires	
	P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires	
Structure d'élevage	P009	Suivi technique de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultat du suivi technique des élevages</li> <li>- Carnets d'agnelage transmis par les éleveurs et contrôlés</li> </ul>
	P008	Obligation déclarative : carnet d'agnelage	
Centre d'allotement ou abattoir selon l'organisation des enlèvements	P001	Origine « IGP » des animaux ou des carcasses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons d'enlèvement des agneaux</li> <li>- Bons de livraison des agneaux après allotement</li> </ul>
	P021	Age d'abattage	
	P022	Bon de livraison des agneaux après allotement	
	P023	Equipement pour le chargement des agneaux	
	P024	Manipulation des agneaux au chargement et déchargement	
P026	Equipement des camions de transport		
Abatteur, abattoir et atelier de découpe et de conditionnement	P027	Agrément sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des éleveurs habilités</li> <li>- Bons d'enlèvement des agneaux</li> <li>- Bons de livraison des agneaux après allotement</li> <li>- Enregistrement de l'arrivée des agneaux à l'abattoir</li> <li>- Registre d'abattage</li> <li>- Procédure de sélection des carcasses</li> <li>- Ticket de pesée</li> <li>- Registre de classement des carcasses</li> <li>- Registre de découpe</li> </ul>
	P028	Situation géographique du lieu d'abattage	
	P001	Origine « IGP » des animaux ou des carcasses	
	P029	Conditions d'attente avant abattage	
	P030	Durée d'attente avant abattage	
	P021	Age d'abattage	
	P031	Classement des carcasses	
	P032	Etat d'engraissement des carcasses	
	P033	Qualité du gras de carcasse	
	P034	Couleur de la viande	
	P035	Identification des carcasses	
P036	Enregistrement des carcasses IGP		

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les DCC à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf	Libellé	
	P037	Organisation de la découpe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison des carcasses et des produits</li> <li>- Documents commerciaux</li> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>
	P038	Identification et enregistrement des lots de découpe	
	P039	Identification des viandes découpées	
	P040	Bon de livraison des carcasses et des produits	
	P041	Mode de commercialisation de la viande	
	P042	Documents commerciaux après découpe	
	P043	Conformité de l'étiquetage des produits	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est de 5 ans (si non précisé dans le cahier des charges).

## 2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

### 2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des déclarations d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB.

### 2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB sont complétées de la manière suivante :

Catégorie d'opérateur	Modalité (sur site/documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site après prononcé de l'habilitation : Délai de réalisation (en mois)
<b>Eleveur</b>	Sur site	-	ODG	-
<b>Fabricant d'aliment à la ferme (FAF)</b>	Sur site	-	ODG	-
<b>Fabricant d'aliment industriel</b>	Sur site		QUALISUD	
<b>Structure d'élevage</b>	Sur site	-	QUALISUD	-
<b>Centre d'allotement</b>	Sur site	-	ODG	-
<b>Abattoir - Abatteur et atelier de découpe et de conditionnement</b>	Sur site	-	QUALISUD	-

Les points à contrôler pour l'habilitation des opérateurs ainsi que les méthodes de contrôle sont précisés au §4.2.

### 3. MODALITES D'ÉVALUATION DE L'ODG

Les modalités d'évaluation de l'ODG sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB et sont complétées de la manière suivante :

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
O 7	<i>Référencement des formules d'aliment des agneaux</i>	<b>Documentaire</b> <i>Vérification de la méthode de référencement des formules</i>	<b>Documentaire</b> <i>Vérification de la méthode de référencement des formules et de la liste des formules référencées. Vérification par sondage de la conformité des formules référencées</i>

La durée minimale de conservation par l'ODG des documents relatifs au contrôle interne est cinq ans.

### 4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

#### 4.1. Répartition des contrôles internes et externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences suivantes :

Libellé de l'activité/opérateur/type de contrôle	Fréquence minimale de contrôle interne réalisé par l'ODG	Fréquence minimale de contrôle externe réalisé par QUALISUD
Structure d'élevage suivant moins de 30 élevages	-	1 contrôle / an / structure d'élevage
Structure d'élevage suivant au moins 30 élevages	-	2 contrôles / an / structure d'élevage
Elevage	1 contrôle /élevage / an	10% des élevages / an
Fabrication d'aliment à la ferme	1 contrôle / FAF / an	25% des FAF / an
Fabrication d'aliment industrielle	-	1 contrôle / an / site de fabrication portant sur les journaux de dosage (1)
Centre d'allotement	-	1 contrôle / an / centre d'allotement
Abattoir- abatteur et atelier de découpe et conditionnement	1 contrôle / an par site	3 contrôles / an / site

(1) Pour les sites de fabrication titulaires d'un certificat de conformité au référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), le contrôle des journaux de dosage peut être conduit selon le protocole de contrôle documentaire spécifique en vigueur validé par l'INAO

Ces fréquences de contrôle sont calculées sur la base du nombre d'opérateurs habilités dans la catégorie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile. Pour les abattoirs, abatteurs, ateliers de découpe et conditionnement, habilités en cours d'année, la fréquence de contrôle sera calculée au prorata du nombre de mois d'habilitation.

<b>CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES</b>	Référence : CA/11195/DCS-0	
IGP AGNEAU DU LIMOUSIN	Indice n°0	Page 10 sur 42

La période de référence est l'année civile.

Au minimum 10% des contrôles externes sont réalisés sans préavis. Pour les autres contrôles, un préavis de 14 jours maximum pourra être donné.

#### **4.2. Méthodes de contrôle**

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle précisé au §1 sont détaillées dans les tableaux suivants.

#### 4.2.1. Elevage des agneaux

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez l'éleveur</b>				
P004	Situation géographique de l'élevage	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification de la situation géographique des bâtiments d'élevage et des parcours</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage : fiche signalétique de l'exploitation et ses annexes (plan de l'exploitation, relevé cadastral, ...)</li> </ul>	<p>Déclaration à l'ODG de toute modification Tenue à jour du registre d'élevage</p>	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification du maintien des conditions initiale d'habilitation, vérification que les agneaux sont nés sur l'exploitation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage : fiche signalétique de l'exploitation et ses annexes</li> <li>- Carnet d'agnelage</li> </ul>
P005	Origine génétique des agneaux	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification des races du troupeau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> </ul>	<p>Tenue à jour du registre d'élevage</p>	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification des races des mères et des pères</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Carnet d'agnelage</li> </ul>
P006	Identification des agneaux	<p>Sans objet</p>	<p>Tenue à jour du carnet d'agnelage (enregistrement des numéros des boucles y compris en cas de rebouclage)</p>	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Bouclage des agneaux</i> <i>Vérification correspondance avec carnet d'agnelage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carnet d'agnelage</li> </ul>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P007	Enregistrement de l'identification des agneaux	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la tenue d'un carnet d'agnelage avec enregistrement des dates de naissance et du bouclage de chaque agneau</i></p> <p>- Carnet d'agnelage</p>	Tenue à jour du carnet d'agnelage (enregistrement pour chaque agneau de son numéro de boucle, de sa date de naissance, du numéro de boucle de sa mère, de la date de bouclage ou rebouclage)	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la tenue à jour du carnet d'agnelage</i></p> <p>- Carnet d'agnelage</p>
P008	Obligation déclarative : carnet d'agnelage	Sans objet	Enregistrement de la transmission du carnet d'agnelage à sa structure d'élevage	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la transmission du carnet d'agnelage à la structure d'élevage</i></p> <p>- Enregistrement de la transmission</p>
P009	Suivi technique de l'élevage	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification que l'élevage est suivi par une structure technique habilitée</i></p> <p>- Registre d'élevage : fiches de suivi technique</p>	Conservation des documents de conseil fournis par la structure technique	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification que la structure technique fournit à l'éleveur des conseils techniques pour la conduite du cheptel</i></p> <p>- Registre d'élevage : fiches de suivi technique</p>
P010	Durée d'allaitement maternel par tétée au pis	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification du mode d'élevage des agneaux et de l'enregistrement de la date de sevrage</i></p> <p>- Carnet d'agnelage</p>	Enregistrement des dates de sevrage dans le carnet d'agnelage	<p><b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification du mode d'alimentation des agneaux non sevrés et de la durée d'allaitement</i></p> <p>- Carnet d'agnelage</p>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P011	Fourrages distribués aux agneaux	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification du plan d'alimentation des agneaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage : plan d'alimentation des agneaux</li> </ul>	Tenue à jour d'un plan d'alimentation des agneaux, conservation des factures d'achat de fourrage	<p><b>Visuel</b> <i>Nature et origine et mode de distribution des fourrages aux agneaux et</i></p> <p><b>Documentaire</b> <i>Vérification du plan d'alimentation des agneaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage : plan d'alimentation des agneaux, factures d'achat de fourrages pour les agneaux</li> </ul>
P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	Sans objet	Conservation des bons de livraison des aliments et des étiquettes Tenue à jour du plan d'alimentation	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'approvisionnement en aliments complémentaire auprès d'un fabricant d'aliment habilité, vérification de l'utilisation de formules référencées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage : plan d'alimentation, bon de livraison des aliments, étiquettes</li> </ul>
P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires			
P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires			
P015	Traitements médicamenteux	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage, conservation des ordonnances	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'enregistrement des traitements et des ordonnances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Ordonnances</li> </ul>



Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P016	Délai d'attente avant abattage	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage, et du carnet d'agnelage si traitement individuel, conservation des ordonnances	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification du respect des délais d'attentes réglementaires et spécifiés par le CDC</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Ordonnances</li> <li>- Carnet d'agnelage</li> </ul>
P017	Distribution médicamenteux d'aliment	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage, conservation des ordonnances et des étiquettes des aliments médicamenteux	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification du respect de la durée maximale de traitement, du délai d'attentes réglementaires et spécifiés par le CDC</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Ordonnances</li> <li>- Etiquette de composition de l'aliment médicamenteux</li> </ul>
P018	Traitements antiparasitaires	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage, conservation des étiquettes des traitements antiparasitaires	<p><b>Visuel et Documentaire</b></p> <p><i>Pratiques de baignade ou douche</i></p> <p><i>Composition des antiparasitaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'élevage</li> <li>- Etiquette des traitements antiparasitaires</li> </ul>



Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez la structure d'élevage</b>				
P009	Suivi technique de l'élevage	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification des moyens, organisation et personnel, disponibles pour réaliser le suivi technique</i></p>	<p>Enregistrement de la correspondance avec les éleveurs</p> <p>Enregistrement de la réalisation des actions de suivi technique auprès des élevages</p>	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la réalisation du suivi technique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Correspondances entre la structure technique et les élevages, fiche technique</li> <li>- Liste des actions techniques auprès des élevages</li> </ul>
P008	Obligation déclarative : carnet d'agnelage	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification des moyens en place</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de contrôle des carnets d'agnelage</li> </ul>	<p>Enregistrement de la réception et du contrôle des carnets d'agnelage</p>	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la réception et du contrôle des carnets d'agnelage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement de la réception et du contrôle des carnets d'agnelage</li> </ul>
<b>Contrôle chez le fabricant d'aliment à la ferme</b>				
P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification de la présence d'un cahier permettant l'enregistrement de la fabrication des aliments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de fabrication</li> </ul>	<p>Tenue à jour du cahier de fabrication permettant l'enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées</p>	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification par sondage des fabrications</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de fabrication</li> <li>- Etiquettes et factures des composants achetés</li> </ul>
P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires			

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires			- Fiche technique Prémix
<b>Contrôle chez le fabricant d'aliment industriel ou pour les sites de fabrication titulaires d'un certificat de conformité au référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), selon le protocole de contrôle documentaire spécifique en vigueur validé par l'INAO</b>				
P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	<b>Documentaire</b>  <i>Vérification des formules théoriques en fonction de la dénomination de l'aliment (cf. Plan d'alimentation figurant dans le cahier des charges).</i>	Déclaration des nouvelles formules à l'ODG pour référencement  Enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées	<b>Documentaire</b>  <i>Vérification des formules transmises pour référencement</i>
P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires			<i>Vérification que les formules identifiées conformes au cahier des charges sont bien référencées</i>
P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires			<i>Vérification par sondage des formules fabriquées.</i>
				- Attestation de référencement - Journaux de dosage  Si non RCNA - Registre de fabrication - Résultat contrôle qualité matières premières et produits finis

#### 4.2.2. Enlèvement des agneaux- transport-allotement

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez l'éleveur</b>				
P019	Bon d'enlèvement des agneaux	Sans objet	Renseignement d'un bon de livraison pour chaque lot d'agneaux enlevés, enregistrement des numéros des boucle des agneaux enlevé + âge min et âge max	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification du contenu des bons de livraison en lien avec le carnet d'agnelage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison pour chaque lot d'agneau enlevé</li> <li>- Carnet d'agnelage</li> </ul>
P020	Identification des agneaux IGP à l'enlèvement	Sans objet		<b>Visuel</b>
P021	Age d'abattage	Sans objet	Renseignement d'un bon de livraison pour chaque lot d'agneaux enlevés, enregistrement des numéros des boucle des agneaux enlevé + âge min et âge max	<p><b>Documentaire</b></p> <p><i>Vérification par sondage de l'âge des agneaux enlevé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison pour chaque lot d'agneaux enlevé</li> <li>- Carnet d'agnelage</li> </ul>
P023	Equipement pour le chargement des agneaux	<b>Visuel</b>		<b>Visuel</b>
P024	Manipulation des agneaux au chargement et déchargement	Sans objet		<b>Visuel</b> <i>(en cas de chargement d'agneau)</i>
P025	Organisation du chargement des agneaux	Sans objet		<p style="text-align: center;"><b>Visuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Vérification de la présence du propriétaire des agneaux ou de son représentant lors de l'enlèvement</i></li> </ul>



Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez la structure d'élevage ou centre d'allotement ou abattoir selon l'organisation des enlèvements</b>				
P021	Age d'abattage	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la présence d'une procédure de contrôle de l'âge des agneaux)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de contrôle de l'âge des agneaux</li> </ul>	Enregistrement des âges des agneaux sur les bons de livraison pour chaque lot d'agneaux enlevés avant allotement éventuel	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification par sondage de l'âge des agneaux enlevé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison pour chaque lot d'agneau enlevé</li> </ul>
P022	Bon de livraison des agneaux après allotement	Sans objet	<p>Renseignement d'un bon de livraison après allotement</p> <p>Marquage des agneaux (sur toison) par lot d'élevage</p>	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification par sondage de l'âge des agneaux enlevés</i></p> <p><b>et visuel</b> <i>Marque par lot d'élevage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison pour chaque lot d'agneaux enlevé</li> <li>- Bon de livraison après allotement</li> </ul>
P001	Origine « IGP » des animaux ou des carcasses	Sans objet	<p>Enregistrement du contrôle de l'origine des animaux ou des carcasses</p> <p>Conservation des bons de livraison</p>	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification par sondage de l'origine des animaux ou des carcasses selon l'activité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison des agneaux ou bon de livraison des agneaux après allotement</li> <li>- Bon de livraison des carcasses et des produits</li> </ul>
P023	Equipement pour le chargement des agneaux	<b>Visuel</b> (si allotement)		<b>Visuel</b> (si allotement)
P024	Manipulation des agneaux au chargement et déchargement	Sans objet		<b>Visuel</b>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P026	Equipement des camions de transport	Visuel		Visuel

#### 4.2.3. Abattage – Découpe et conditionnement

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<b>Contrôle chez l'abattoir, l'abatteur et l'atelier de découpe</b>				
P027	Agrément sanitaire	<b>Documentaire</b> - Arrêté d'Agrément abattoir	Conservation de l'attestation d'agrément sanitaire	<b>Documentaire</b> - Arrêté d'Agrément abattoir
P028	Situation géographique du lieu d'abattage	<b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification de la situation géographique du lieu d'abattage</i>	Déclaration à l'ODG de toute modification	<b>Visuel et Documentaire</b> <i>Vérification du maintien des conditions initiale d'habilitation</i>
P029	Conditions d'attente avant abattage	<b>Visuel</b> <i>Abreuvoir</i>		<b>Visuel</b> <i>Litière et abreuvement des agneaux</i>
P030	Durée d'attente avant abattage	Sans objet	Enregistrement des heures d'arrivée des agneaux et des heures d'abattage	<b>Documentaire</b> <i>Calcul de la durée d'attente</i> - Registre d'abattage - Enregistrement de l'arrivée des agneaux à l'abattoir

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P001	Origine « IGP » des animaux ou des carcasses	<p><b>Documentaire</b></p> <p>Vérification de l'existence d'une procédure de sélection de vérification de l'origine des animaux (élevages habilités) ou des carcasses pour la découpe (abatteur habilité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de sélection des carcasses</li> </ul>	<p>Enregistrement du contrôle de l'origine des animaux ou des carcasses et conservation des bons de livraison</p> <p>Tenue à jour de la procédure de sélection des carcasses</p>	<p><b>Documentaire</b></p> <p>Vérification par sondage de l'origine des animaux ou des carcasses selon l'activité. En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison des agneaux ou bon de livraison des agneaux après allotement</li> <li>- Bon de livraison des carcasses et des produits</li> <li>- Procédure de sélection des carcasses</li> </ul>
P021	Age d'abattage	<p><b>Documentaire</b></p> <p>Vérification de l'existence d'une procédure de sélection des carcasses et de la présence d'un personnel formé connaissant les critères de sélection</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de sélection des carcasses</li> </ul>	<p>Enregistrement des carcasses sélectionnées avec les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le n° individuel d'identification des agneaux vivants</li> <li>- la date d'abattage</li> <li>- le poids</li> <li>- la conformation</li> <li>- l'état d'engraissement</li> </ul> <p>Tenue à jour de la procédure de sélection des carcasses</p>	<p><b>Visuel</b></p> <p>Par sondage de carcasses sélectionnées et Documentaire</p> <p>Vérification de la mise en œuvre de la procédure de sélection des carcasses, état de rapprochement avec carcasses en frigo. En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison</li> <li>- Registre d'abattage</li> <li>- Ticket de pesée</li> <li>- Registre de classement des carcasses</li> <li>- Procédure de sélection des carcasses</li> </ul>
P031	Classement des carcasses			
P032	Etat d'engraissement des carcasses			
P033	Qualité du gras de carcasse			
P034	Couleur de la viande			



Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P035	Identification des carcasses	<p><b>Documentaire</b> Vérification de l'existence d'une procédure de traçabilité prévoyant l'identification des carcasses sélectionnées IGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>	<p>Enregistrement de l'identification des carcasses (individuelle ou par lot) sur le registre des carcasses sélectionnées identifiées IGP ou lots de carcasses identifiées IGP</p>	<p><b>Visuel</b> Vérification de l'identification des carcasses</p> <p><b>et Documentaire</b> Vérification de la mise en œuvre de la procédure d'identification des carcasses, état de rapprochement avec carcasses en frigo. En cas de modification, vérification de la procédure de traçabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de sélection des carcasses IGP</li> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>
P036	Enregistrement des carcasses IGP	<p><b>Documentaire</b> Vérification de l'existence d'une procédure de traçabilité prévoyant l'identification des carcasses sélectionnées IGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>	<p>Enregistrement des carcasses sélectionnées avec les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le n° individuel d'identification des agneaux vivants</li> <li>- la date d'abattage</li> <li>- le poids</li> <li>- la conformation</li> <li>- l'état d'engraissement</li> <li>- le destinataire ou les destinataires s'il s'agit d'un lot d'agneaux</li> </ul>	<p><b>Documentaire</b> Vérification de la tenue à jour du registre des carcasses IGP, état de rapprochement avec carcasses en frigo. En cas de modification, vérification de la procédure de traçabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de sélection des carcasses IGP</li> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>
P037	Organisation de la découpe	<p><b>Documentaire</b> Vérification de l'existence d'une procédure de traçabilité prévoyant la traçabilité durant la découpe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>		<p><b>Visuel</b> Vérification de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité</p>

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P038	Identification et enregistrement des lots de découpe	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'existence d'une procédure de traçabilité prévoyant la traçabilité durant la découpe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>	<p>Registre de découpe contenant au moins les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le n° de découpe</li> <li>- les n° d'identification des agneaux vivants si ceux-ci sont identifiés individuellement</li> <li>- les n° de lot des agneaux livrés si les carcasses sont identifiées par un n° de lot d'abattage</li> <li>- la date de découpe</li> <li>- la désignation et le poids des produits issus de la découpe</li> </ul>	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité. En cas de modification, vérification de la procédure de traçabilité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de découpe</li> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>
P039	Identification des viandes découpées	<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification de l'existence d'une procédure de traçabilité prévoyant la traçabilité durant la découpe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>	<p>Tenu à jour de la procédure de traçabilité</p>	<p><b>Visuel</b> <i>Vérification de l'identification des viandes en frigo</i></p> <p><b>Documentaire</b> <i>Vérification correspondance avec registre de découpe. En cas de modification, vérification de la procédure de traçabilité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre de découpe</li> <li>- Procédure de traçabilité</li> </ul>
P040	Bon de livraison des carcasses et des produits	<p>Sans objet</p>		<p><b>Documentaire</b> <i>Vérification du contenu des documents commerciaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents commerciaux : CGO</li> </ul>
P041	Mode de commercialisation de la viande	<p>Sans objet</p>		<p><b>Visuel</b></p>



Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
P042	Documents commerciaux après découpe	Sans objet		<b>Documentaire</b> <i>Vérification du contenu des documents commerciaux</i>  - Documents commerciaux après découpe
P043	Conformité de l'étiquetage des produits	Sans objet		<b>Visuel et documentaire</b> <i>Conformité de l'étiquetage</i>

## 5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes réalisés par l'ODG et des contrôles externes réalisés par QUALISUD auprès des opérateurs ou de l'ODG.
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables à tous les cahiers des charges.

Les tableaux suivants présentent le répertoire de traitement des manquements spécifiques au cahier des charges qui sont appliqués par QUALISUD.

### 5.1. Elevage des agneaux

**Opérateur responsable : Eleveur**

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P004	Situation géographique de l'élevage	Elevage hors de l'aire géographique de l'IGP	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
			Habilitation	Non	Refus d'habilitation			
P005	Origine génétique des agneaux	Identification en IGP d'agneaux de race non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés et suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
		Races des agneaux non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P006	Identification des agneaux	Agneau non identifié	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		L'identification des agneaux est réalisée dans un délai supérieur à celui défini par le CDC	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P007	Enregistrement de l'identification des agneaux	Carnet d'agnelage non tenu	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
			Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P008	Obligation déclarative : carnet d'agnelage	Non transmission du carnet d'agnelage à a structure d'élevage	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P009	Suivi technique de l'élevage	Suivi technique non pris en compte	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Absence de suivi technique	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P010	Durée d'allaitement maternel par tétée au pis	Agneau non allaité sous la mère pendant la durée minimale spécifiée par le CDC	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Mode d'élevage non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P011	Fourrages distribués aux agneaux	Fourrages non distribués à volontés ou non issus de la ferme ou de même nature	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
			Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P012, P013, P014		utilisation d'un aliment non référencé	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
P015	Traitements médicamenteux	Réglementation relative aux traitements non respectée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Traitements non enregistrés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P016	Délai d'attente avant abattage	Non-respect des délais d'attente	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P017	Distribution d'aliment médicamenteux	Distribution d'aliment médicamenteux à but non thérapeutique	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P017	Distribution d'aliment médicamenteux	Distribution d'aliment médicamenteux pendant une période supérieure à celle qui est prévue par le CDC	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P017	Distribution d'aliment médicamenteux	Distribution d'aliment médicamenteux au cours d'une période durant laquelle le CDC l'interdit	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation



Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P018	Traitements antiparasitaires	Les traitements antiparasitaires ne respectent pas les exigences du CDC	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés (contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

**Opérateur responsable : Fabricant d'aliment à la ferme**

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	Absence de cahier de fabrication	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires	Présence de matières premières non autorisées	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires	Présence de matières interdites	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés et Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
		Présence d'additifs interdits	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés et Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	



**Opérateur responsable : Fabricant d'aliment industriel**

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P012	Matières premières autorisées dans la formulation des aliments complémentaires	Formule fabriquée non conforme	Suivi	Oui	Avertissement et déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P013	Matières premières interdites dans la formulation des aliments complémentaires	Etiquetage comme « produit référencé » de formules non référencées par l'ODG	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation	Retrait d'habilitation
P014	Additifs interdits dans la formulation des aliments complémentaires							
		Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation-	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

**Opérateur responsable : Structure d'élevage**

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P008	Obligation déclarative : carnet d'agnelage	Carnet d'agnelages transmis par les élevages non enregistrés et non contrôlés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Absence de dispositions préétablies (procédures) pour enregistrer et contrôler les carnets d'agnelage	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P009	Suivi technique de l'élevage	Suivi technique des élevages non réalisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Pas de dispositions en place pour assurer le suivi technique	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

## 5.2. Enlèvement des agneaux – transport - allotement

Opérateur responsable : Eleveur

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P019	Bon d'enlèvement des agneaux	Bon d'enlèvement des agneaux non renseigné ou mal renseigné	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P020	Identification des agneaux IGP à l'enlèvement	Agneaux IGP mal identifiés, mélange d'agneaux IGP et non IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour le lot	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P021	Age d'abattage	Agneau sélectionné IGP trop âgé	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour l'agneau	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P023	Equipement pour le chargement des agneaux	Absence d'un parc de contention pour l'enlèvement des agneaux	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
			Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P024	Manipulation des agneaux au chargement	Manipulation sans douceur- Usage de bâtons	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P025	Organisation du chargement des agneaux	Propriétaire des agneaux ou son représentant absent	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation

**Opérateur responsable : Centre d'allotement ou abattoir selon l'organisation des enlèvements**

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P021	Age d'abattage	Age des agneaux non vérifié	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P001	Origine « IGP » des animaux ou des carcasses	Constitution après allotement, de lots d'agneaux déclarés IGP contenant des agneaux non IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour le lot	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P022	Bon de livraison des agneaux après allotement	Bon de livraison des agneaux après allotement non renseigné ou mal renseigné	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P023	Equipement pour le chargement des agneaux	Absence d'un parc de contention pour l'enlèvement des agneaux	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
			Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P024	Manipulation des agneaux au chargement ou au déchargement	Manipulation sans douceur- Usage de bâtons	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P026	Equipement des camions de transport	Camion non conformes à la législation en vigueur ou ne possédant pas de dispositif facilitant le chargement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
			Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

### 5.3. Abattage – découpe et conditionnement

#### Opérateur responsable : Abattoir – abatteur – atelier de découpe

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P027	Agrément sanitaire	Perte de l'agrément	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
		Agrément non accordé	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P028	Situation géographique du lieu d'abattage	Abattoir situé hors de l'aire géographique	Habilitation	Non	Refus d'habilitation			
			Suivi	Non	Retrait d'habilitation			
P029	Conditions d'attente avant abattage	Absence de litière ou eau non à volonté	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Equipement ne permettant pas un abreuvement à volonté	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P030	Durée d'attente avant abattage	Durée d'attente supérieure à celle spécifiée dans CDC	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P001	Origine IGP des animaux	Absence de procédure permettant de sélectionner les carcasses IGP	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
P021	Age d'abattage							
P031	Classement des carcasses							

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P032 P033 P034	Etat d'engraissement des carcasses Qualité du gras des carcasses Couleur de la viande	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P001	Origine « IGP » des animaux ou des carcasses	Identification IGP de carcasses provenant d'agneaux non IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P021	Age d'abattage	Identification IGP de carcasses provenant d'agneaux trop âgés	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P031	Classement des carcasses	Identification IGP de carcasses mal conformées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P032	Etat d'engraissement des carcasses	Identification IGP de carcasses à l'état engraissement non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P033	Qualité du gras	Identification IGP de carcasses ayant une qualité du gras non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P034	Couleur de la viande	Identification IGP de carcasses dont la couleur de la viande est non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P035	Identification des carcasses	Carcasses non identifiées physiquement ou mal identifiées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Retrait du bénéfice du signe pour les carcasses concernées + Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P036	Enregistrement des carcasses IGP	Carcasses non enregistrées ou mal enregistrées	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P037	Organisation de la découpe	Découpe en lot non homogène, mélange de carcasses IGP et non IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour le lot de découpe concerné	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Retrait du bénéfice du signe pour le lot de découpe concerné + Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	



Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
P038	Identification et enregistrement des lots de découpe	Lots de découpe non identifiés sans perte de traçabilité	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les lots de découpe concernés	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Retrait du bénéfice du signe pour les lots de découpe concernés + Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Lots de découpe non identifiés avec perte de traçabilité	Cf DCC tous SIQO hors AB, Op5 Traçabilité						
		Lots de découpe mal identifiés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe pour les lots de découpe concernés + Contrôle supplémentaire	
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
P039	Identification des viandes découpées	Viandes découpées non identifiées sans perte de traçabilité	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les viandes de découpe concernées	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Retrait du bénéfice du signe pour les viandes de découpe concernées + Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Viandes découpées non identifiées avec perte de traçabilité	Cf DCC tous SIQO hors AB, Op5 Traçabilité						
		Viandes découpées mal identifiées	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe pour les lots de découpe concernés + Contrôle supplémentaire	
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	
		Procédure de traçabilité absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation		

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P040	Bon de livraison des carcasses et des produits	Les agneaux sont livrés sans les informations prévues dans le CDCS sur le document commercial	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P042	Document commerciaux après découpe	Les viandes découpées sont livrées sans les informations prévues dans le CDCS sur le document commercial	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P041	Mode de commercialisation de la viande	Viandes commercialisées sous un mode non prévu dans le CDC	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les viandes concernées	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P043	Conformité de l'étiquetage du produit	Les étiquettes ne contiennent pas les informations prévues dans le CDC	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

#### 5.4. ODG

Point de contrôle		Libellé des manquements	Type (suivi / habilitation)	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 <sup>er</sup> constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 <sup>ème</sup> constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
O 7	Référencement des formules d'aliment des agneaux	Absence de méthode de référencement des formules	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Évaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de la certification	Refus de certification	
		Absence de méthode de référencement des formules	Suivi	Oui	-	Évaluation documentaire supplémentaire	Suspension de certification (évaluation supplémentaire)	Retrait de certification
		Absence de liste recensant les formules référencées	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Évaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de la certification	Refus de certification	
		Absence de liste recensant les formules référencées	Suivi	Oui	-	Évaluation documentaire supplémentaire	Suspension de certification (évaluation supplémentaire)	Retrait de certification
		Formule référencée non conforme	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Évaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi de la certification	Refus de certification	
		Formule référencée non conforme	Suivi	Oui	-	Évaluation documentaire supplémentaire	Suspension de certification (évaluation supplémentaire)	Retrait de certification